

consolidé du réseau au 31 décembre 1936, le total des obligations éliminées atteint la somme de \$1,843,000,000 environ, et les chiffres corrigés s'établissent à \$1,361,270,295. Vous dites que vous allez soustraire la somme de \$1,843,000,000 de votre bilan nonobstant les dispositions de la loi qui est en vigueur depuis cinquante ou soixante ans, et comme vous ne donnez pas de raisons à ce sujet, la chose me paraît difficile à comprendre, bien que j'aie essayé de me l'expliquer. J'ai essayé, et je ne sais si mon intelligence fait défaut, mais je ne puis comprendre la chose. Éliminer \$1,843,000,000 du bilan qui a été préparé et certifié par les vérificateurs, nonobstant les dispositions de la loi de la vérification, me semble forcer joliment la note. Je ne comprends pas cette manière d'agir, à moins qu'on ne veuille atteindre une fin que je ne conçois pas.

M. KINLEY: On a parlé du chemin de fer Halifax and Southwestern. Est-ce que du temps de l'honorable George H. Murray on n'a pas déclaré cette entreprise d'utilité publique au Canada, et dégagé la province de toute obligation à ce sujet?

Le très hon. M. BENNETT: Cette entreprise, comme bien d'autres, a été déclarée d'utilité publique au Canada, pour en faire une partie du réseau des chemins de fer nationaux, comme les élevateurs publics, par exemple, mais cela ne touche aucunement l'obligation légale.

M. KINLEY: La province a été soulagée de toute responsabilité ultérieure. En outre, en ce qui a trait à l'assertion à l'effet que dans nos relations avec la province nous nous trouverions dans une mauvaise posture de marchandage en raison du fait que ces lignes ne constituent pas un bon actif, j'estime que nous nous trouvons dans une position infiniment meilleure que si nous étions entrés en possession d'un actif qu'elle considère maintenant comme ayant de la valeur.

M. WALSH: Quand le projet de loi est passé de la Chambre au comité, cette annexe portait la rubrique "Rectification de certains comptes concernant les chemins de fer Nationaux du Canada." Elle revient à la Chambre avec la rubrique "Rectification des comptes publics." J'ai prétendu en comité, et je le prétends encore, que le principe dont le bill s'inspire subissait alors un changement très important et qu'au lieu de rectifier les comptes du réseau nous opérions réellement une rectification des comptes publics du Canada. Autant que je puisse m'en rendre compte, nous retranchons des comptes publics des valeurs improductives supérieures à 350 millions pour les verser au fonds consolidé du Canada.

[Le très hon. M. Bennett.]

L'hon. M. DUNNING: Non, nous retranchons cette somme des valeurs improductives.

M. WALSH: C'est ce que j'ai dit; mais rappelez-vous que cette énorme somme est transférée au fonds consolidé du Canada. Lorsque le bill quittait la Chambre, le principe en cause était que nous allions rectifier le bilan du réseau National, non le bilan du Dominion. Le ministre a lui-même fait un commentaire bien clair et significatif lorsqu'il disait le 5 février:

Je crois qu'il y aura moyen d'imaginer un tableau qui conservera le côté historique, et ce tableau pourra faire partie du rapport annuel des chemins de fer Nationaux du Canada. Cela servira peut-être à titre de documentation.

Toutefois, au lieu de le faire, le ministre propose maintenant de modifier le bilan du Dominion de même que celui du réseau, modifiant ce dernier de telle façon que quiconque jettera les yeux sur ce bilan ne puisse se rendre compte de l'état financier réel du réseau. J'ai soutenu en comité et je soutiens ici que le principe qui inspire le bill a été très nettement modifié. Je ne vois aucune raison pour qu'un membre du cabinet effectue un si profond changement à un projet de loi, après l'adoption de ce projet de loi en deuxième lecture et son renvoi à un comité. Aucune explication satisfaisante ne m'a été donnée de ce changement; on ne m'a pas dit pourquoi le bilan de l'Etat devait être changé plutôt que celui du réseau, ni pourquoi le bilan de la compagnie n'indiquera pas à l'avenir la vraie situation de cette compagnie, ni pourquoi le Gouvernement ne devrait pas fournir à la population, d'une année à l'autre, un exposé clair dans le bilan, afin qu'elle puisse se rendre compte de la somme qu'elle a placée dans cette entreprise de l'Etat.

J'aimerais que le ministre nous explique exactement ce qui a amené ce changement, ce qui a donné lieu à cette modification profonde du principe du bill opérée après que le projet de loi eut quitté la Chambre.

L'hon. M. HOWE: La nature du bill n'a aucunement été modifiée. Le bill primitif envisageait la rectification des comptes publics. L'Annexe B est exactement la même, jusqu'à l'élimination de l'annexe actuelle comme dans le bill primitif. Nul principe nouveau n'est posé. Alors que le bill était devant le comité, cependant, le ministère des Finances nous a demandé de changer l'ordre de certains item des comptes publics, afin de lui permettre de transporter certaines valeurs au trust des titres. Nul item des comptes publics n'a été modifié, mais un virement a été effectué d'une section à une autre. Par exemple, les comptes dont il s'agit ici faisaient partie de l'actif improductif, et un montant de 360 millions en est extrait et